

## FORUM STATUTAIRE

### Budget du Congrès pour 2024-2025

Recommandation 495(2023) <sup>1</sup>

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe,

1. Réaffirmant son rôle institutionnel, en tant que voix des collectivités locales et régionales des États membres du Conseil de l'Europe et gardien de la Charte européenne de l'autonomie locale ratifiée par tous les États membres, et sa responsabilité de promouvoir et de favoriser la mise en œuvre des normes communes du Conseil de l'Europe au niveau local et régional ;
2. Saluant les résultats du 4<sup>e</sup> Sommet du Conseil de l'Europe à Reykjavik et se félicitant de la déclaration commune des Chefs d'Etat et de Gouvernement de s'engager à nouveau à protéger les fondements démocratiques de nos sociétés, notamment à travers le travail du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux ;
3. Se félicitant du soutien décisif qu'apportent dans leur déclaration de Reykjavik les Chefs d'Etat et de Gouvernement, au rôle essentiel de la gouvernance à multiniveaux dans la réalisation de la vision de l'Organisation ;
4. Saluant l'adoption des Principes de Reykjavik pour la Démocratie et l'engagement pris par les Chefs d'Etat et de Gouvernement à garantir et à renforcer la démocratie et la bonne gouvernance à tous les niveaux dans toute l'Europe ;
5. Constatant l'engagement ferme des Chefs d'Etat et de Gouvernement envers le système de la Convention européenne des Droits de l'Homme en tant que pierre angulaire de la protection des droits humains par le Conseil de l'Europe, et saluant à cet égard leur considération du rôle incontournable des autorités locales et régionales dans la promotion et protection des droits humains ;
6. Appelant à impliquer de manière proactive les autorités locales et régionales lors de la conception de politiques publiques préventives et curatives pour gérer les crises climatiques et environnementales, car toutes les crises majeures auront à terme un impact sur tous les niveaux de gouvernance ; soutenant les travaux visant à promouvoir le rôle des autorités locales et régionales dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans les domaines de compétence du Congrès ;
7. Soulignant le constat par les Chefs d'Etat et de Gouvernement que les autorités locales, sont parmi les responsables de la mise en œuvre de la Convention et du respect des arrêts de la Cour ; se félicitant de leur appel au Congrès de renforcer le dialogue politique avec leurs interlocuteurs nationaux respectifs sur la mise en œuvre des arrêts ;
8. Se référant à l'appel par les Chefs d'Etat et de Gouvernement à intensifier les efforts, à tous les niveaux de gouvernance, pour une protection efficace des droits des enfants ukrainiens, en réponse aux conséquences de la guerre de la Russie contre l'Ukraine ;

<sup>1</sup> Adopté par le Forum statutaire le 6 juillet 2023 via vote en ligne, co-rapporteurs: Konstantinos KOUKAS, Grèce (L, PPE/CCE) et Lia MONTALTI, Italie (R, SOC/V/DP).

9. Soutenant les efforts continus pour impliquer les jeunes dans la prise de décision en aidant les autorités locales à améliorer leur politique et leurs pratiques en matière de travail avec les jeunes; appelant à assurer le financement futur de l'initiative « Rajeunir la politique », qui donne chaque année à 46 jeunes la possibilité de participer activement aux sessions du Congrès et aux travaux des commissions ;

10. Soulignant la nécessité d'une révision des activités du Congrès à la lumière des décisions du 4<sup>e</sup> Sommet et des nouveaux développements dans les domaines prioritaires tels que les droits humains et l'Etat de droit, tout en renforçant les activités statutaires et de coopération, ainsi que la visibilité du Congrès et ses relations avec ses partenaires institutionnels ;

11. Se référant aux échanges de vues réguliers entre le Président et le Secrétaire général du Congrès avec le Comité des Ministres, et se félicitant du soutien et de la satisfaction exprimés par les États membres et le Comité des Ministres concernant les résultats obtenus et les réformes entreprises par le Congrès ;

12. Rappelant les réductions budgétaires successives que le Congrès a connues au fil des années et les risques que de nouvelles réductions budgétaires pourraient faire peser sur ses activités statutaires et ses activités de post-suivi, thématiques et de coopération, lesquelles ont été adaptées aux attentes et intérêts des États membres ;

13. Rappelant en outre que le Congrès a été contraint de supprimer certaines activités, notamment celles qui lui permettent de répondre aux défis recensés dans les rapports annuels de la Secrétaire Générale sur la situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit ainsi qu'aux priorités des présidences successives du Comité des Ministres ;

14. Rappelant les réformes successives qu'il a menées en 2010, 2015, 2018 et 2019 et sa volonté de contribuer à l'effort global de l'Organisation ;

15. Soulignant que, depuis 2010, le Congrès n'a cessé de contribuer aux gains d'efficacité de l'Organisation et qu'il a subi des restrictions budgétaires, tant en termes opérationnels que de personnel, le nombre de postes passant de 47 à 34 actuellement ;<sup>2</sup>

16. Considérant dans ce contexte que le point de rupture entre les moyens disponibles pour le Secrétariat du Congrès et la capacité à délivrer les résultats attendus, est atteint ;

17. Saluant et soutenant pleinement les propositions du Secrétaire Général du Congrès d'accroître les moyens alloués au Congrès dans le cadre du budget ordinaire du Conseil de l'Europe 2024-2025, afin de doter le Secrétariat de ressources humaines et financières en adéquation avec le mandat de l'institution et les développements d'activités, notamment à la lumière des décisions stratégiques du 4<sup>e</sup> Sommet ;

18. Appelle le Comité des Ministres :

a. à confirmer la confiance témoignée lors du 4<sup>e</sup> Sommet aux autorités locales et régionales dans la promotion et protection des valeurs du Conseil de l'Europe au plus proche des citoyens ;

b. à réinvestir dans le Congrès, pour la première fois en 13 ans, afin de lui permettre de mettre en œuvre les livrables de Reykjavik en renforçant ses activités statutaires et en lançant une stratégie sur les droits humains en synergie avec notamment les défenseurs des droits, la Cour et le département de l'exécution des arrêts ;

c. à encourager les États membres à faire des contributions volontaires pour des activités opérationnelles concrètes et à mettre des agents à la disposition du Secrétariat du Congrès ;

d. à tenir compte de l'ajustement de l'inflation pour le prochain exercice biennal afin de maintenir le Conseil de l'Europe en tant qu'acteur compétent dans les domaines de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit, afin de permettre à tous ses organes et structures d'agir dans l'intérêt des citoyens des 46 États membres ; et

e. à inviter la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe à accorder au Congrès, dans le projet de programme et budget pour l'exercice biennal 2024-2025, une dotation budgétaire en augmentation qui soit pleinement à la mesure de sa contribution aux priorités du Conseil de l'Europe en tant qu'organe de suivi et organe paneuropéen de promotion de la démocratie territoriale, encourageant la décentralisation ainsi que les débats et les échanges de bonnes pratiques entre élus locaux et régionaux sur les principales questions d'actualité de nos sociétés.

---

<sup>2</sup> Annexe 1.

## Annexe 1 - Évolution des ressources humaines au sein du Secrétariat du Congrès

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Emplois	47	46	44	42	42	41	39	39	38	38	38	34	34	34

## Annexe 2 - Proposition d'augmentation du budget du personnel et du budget opérationnel du Congrès pour 2024-2025

### 1. Objectifs programmatiques du Congrès pour le Programme et Budget 2024-2027 et principaux livrables

Le focus programmatique et les principaux résultats attendus proposés pour le programme 2024 -2027 sont reflétés **dans la recommandation du Congrès au 4<sup>e</sup> Sommet** de reconnaître le rôle crucial de la démocratie locale et régionale pour instiller les valeurs démocratiques, le respect des droits humains et de l'État de droit et pour associer les citoyens à la gouvernance démocratique et à la prise de décision au niveau local. La recommandation du Congrès s'inspire des conclusions du rapport du HLRG sur les résultats attendus du 4<sup>e</sup> Sommet.

Pour les 4 prochaines années, le Congrès vise le renforcement et le développement de ses activités prioritaires.

Avec son mandat renforcé par les décisions stratégiques du 4<sup>e</sup> Sommet des chefs d'Etats et de Gouvernement en mai 2023, le Congrès, en tant qu'une des assemblées politiques du Conseil de l'Europe, continuera d'affirmer et de promouvoir le rôle incontournable des autorités locales et régionales dans la consolidation et la promotion des Droits humains, de la démocratie et de l'Etat de droit, en conformité avec les priorités du Conseil de l'Europe et avec le cadre stratégique quadriennal de la Secrétaire Générale.

La priorité du Congrès sera de continuer à développer son fonctionnement institutionnel efficace à travers ses organes statutaires (sessions, bureaux, commissions etc.), de renforcer les activités statutaires de monitoring de la Charte Européenne de l'autonomie locale et d'observation des élections locales et régionales, ainsi que de continuer à développer les activités de coopération dans les domaines prioritaires, notamment pour l'Ukraine.

Les nouveaux développements concerneront le secteur des Droits humains / Etat de droit, avec le renforcement de cette thématique au sein du Congrès, en coopération avec les instances compétentes au sein du Conseil de l'Europe et au-delà.

Le Congrès, reconnu pionnier sur les questions jeunesse, notamment par son initiative « Rajeunir la politique » (délégués jeunes), poursuivra son engagement en la matière.

L'approfondissement des relations du Congrès avec ses partenaires institutionnels, notamment l'UE, l'OSCE, l'OCDE et l'ONU pour l'intégration des ODD dans la dimension locale et régionale, constitue également une priorité.

Ces priorités doivent s'accompagner d'un accroissement nécessaire de la visibilité du Congrès, notamment par le renforcement de sa communication, dans le cadre général de la stratégie de communication du Conseil de l'Europe.

Dans chacun de ses domaines d'action, le Congrès se concentrera sur l'atteinte des résultats tangibles et probants, contribuant à l'accomplissement de sa mission.

**Réunions statutaires** : (sessions, bureaux et commissions) : face à la contrainte de deux sessions seulement par an, et pour augmenter la réactivité politique du Congrès (débat thématiques / adoption de textes), avoir recours plus systématiquement aux forums statutaires.

**Monitoring** : en réponse à un besoin croissant de suivi de l'état de la démocratie locale et régionale, assurer le respect du rythme d'un suivi tous les 5 ans par pays et obtenir la ratification du protocole additionnel de la Charte par tous les Etats membres, ainsi que la levée des réserves à la Charte dans la mesure du possible ; continuer à produire le rapport périodique sur les questions récurrentes soulevées par la Charte.

**Observation des élections** : convaincre les Etats d'institutionnaliser le principe d'invitation systématique du Congrès à observer les élections locales et régionales ; augmenter le nombre d'observations d'élections et avoir la capacité de faire deux missions d'observation simultanées ; développer le dialogue dans le cadre du suivi postélectoral.

**Droits humains / Etat de droit** : Dans le cadre des activités statutaires, élaborer une stratégie de renforcement des droits humains et de l'Etat de droit aux niveaux local et régional ; augmenter la sensibilisation des élus locaux et de leurs administrations aux droits humains et intensifier le dialogue en la matière avec les autorités locales et les associations pertinentes; renforcer la coopération avec la Cour, la Commissaire aux Droits de l'Homme et la Commission de Venise, ainsi que la DG des Droits de l'Homme pour la mise en place efficace du registre des dommages pour l'Ukraine et l'exécution des arrêts de la Cour.

**Jeunesse** : Intensifier l'implication des délégués jeunes dans les activités statutaires et de coopération, notamment sur le terrain (observations d'élections) ; utilisation plus systématique du réseau des « alumni » de délégués jeunes.

**Relations avec les partenaires institutionnels externes** : renforcer la synergie politique et développer des liens forts avec les partenaires stratégiques, notamment avec l'UE, l'OSCE, l'OCDE et l'ONU, et contribuer ainsi à accroître la visibilité du Conseil de l'Europe.

**Visibilité** : aboutir à une valorisation efficace des travaux du Congrès par la participation aux initiatives de communication lancées par l'Organisation, par une présence accrue dans les médias sociaux et par une plus large diffusion des messages du Congrès via les réseaux d'élus et de jeunes.

## 2. Besoins de renforcement des ressources humaines et du budget opérationnel

Le renforcement des activités du Congrès nécessite d'être accompagné par l'adéquation des moyens d'action du Secrétariat, notamment un net renforcement au niveau des ressources humaines. Un tel renforcement est indispensable, le Congrès se trouvant au point de rupture entre les moyens disponibles et la capacité à délivrer des résultats qualitatifs. Effectivement, depuis 2012, la baisse du nombre de postes budgétés a été de près d'un quart des effectifs (- 23%, de 44 à 34 postes actuellement), impactant considérablement les activités existantes et rendant impossibles les réponses du Congrès qui s'imposent face aux nouveaux défis.

Il devient donc urgent de revenir à l'équilibre des moyens du Congrès, avec les renforcements envisagés suivants, en adéquation avec les principaux livrables et résultats attendus pour 2024-2027 :

- Création d'une unité dédiée aux **Droits humains / Etat de Droit**, avec la création d'un poste d'administrateur A1 et d'un poste de soutien B2. Cette thématique devient une priorité stratégique pour le Congrès, avec un vaste champ d'action en perspective incluant entre autres la mise en place du registre des dommages pour l'Ukraine.
- Renforcement notable de moyens pour les activités statutaires de **monitoring et d'observations d'élections** : création de deux postes d'administrateur A1 et d'un poste de soutien B2 pour le monitoring de la Charte et création d'un poste d'administrateur A1 (Observation Officer). Avec ces renforcements, il sera possible d'augmenter le nombre de visites de monitoring et de missions d'observations d'élections afin d'assurer un niveau adéquat de couverture (en nombre, en qualité et en niveau de représentation), et avoir un rythme de suivi normalisé de 5 ans pour un pays, et pouvoir faire deux observations simultanées. Ainsi, le mécanisme d'alertes précoces que constituent les activités de suivi et d'observation d'élections, sera renforcé, en coopération avec les Etats-membres. Cela permettra également de renforcer la qualité et l'efficacité des recommandations du Congrès pour répondre aux défis actuels et aux attentes des Etats-membres sur l'état de la démocratie locale et régionale en Europe.
- Renforcement de l'Unité de **Communication** du Congrès : création d'un poste B2 de soutien. Cela permettra de réaliser l'objectif du renforcement de la **visibilité** et de l'impact de l'action du Congrès par une communication forte, qualitative et efficace.
- Le potentiel et le dynamisme de l'activité liée aux **délégués jeunes**, voué à un développement majeur, nécessite d'avoir une ressource dédiée stable, avec la création d'un poste B5 de Youth Policy Officer pour les délégués jeunes du Congrès (actuellement, il n'existe pas de poste structurel affecté à cette activité).
- Par ailleurs, le Congrès s'emploiera à utiliser les transferts internes pour renforcer ses activités en fonction des priorités, notamment pour les activités de **coopération**.

Au total, pour la période 2024-2027 le Congrès demande donc 8 créations supplémentaires d'emplois (3 B2 ; 1 B5; 4 A1), afin d'accompagner le renforcement de ses activités statutaires et les développements stratégiques dans ses domaines d'action. Cela implique une augmentation de la dotation budgétaire annuelle de 633 000 €, coûts de pension compris, en ce qui concerne les dépenses de personnel.

Le développement et le renforcement des activités du Congrès nécessite également que le budget opérationnel soit renforcé. Le Congrès demande une augmentation de l'enveloppe annuelle de 158 000 €, correspondant à la couverture de l'augmentation du nombre de visites de monitoring et de missions d'observation d'élections, au développement des activités Droits humains, de coopération, et au renforcement de la visibilité du Congrès.

Le tableau ci-dessous synthétise la proposition d'augmentation du budget du personnel et du budget opérationnel du Congrès pour 2024-2025 :

Résultat immédiat	Budget approuvé 2023			Augmentation proposée		Budget proposé		
	Coût du Personnel	Coût Opérationnel	Budget 2023	Coût du Personnel	Coût Opérationnel	2024	2025	Renforcements
Sessions/commissions	1 531,7	1 502,2	3 033,9	80	11	3 125	3 125	Création de nouveaux emplois: 1 B5 pour les délégués jeunes
Suivi Charte	146,3	463,0	609,3	250	24	884	884	Création de nouveaux emplois: 2 A1; 1 B2 – renforcer la commission de suivi
Observation Elections	309,7	273,6	583,3	99	55	737	737	Création de nouveaux emplois: 1 A1 – renforcement du nombre d'observation d'élections
Coopération	664,6	113,9	778,5		10	789	789	
Droits humains/Etat de droit				151	31	182	182	Création de nouveaux emplois: 1 A1; 1 B2 – nouvelle direction stratégique
Dépenses générales de gestion	1 153,8	230,9	1 384,7	52	27	1 464	1 464	1 B2 – pour renforcer la communication
<b>DEPENSE TOTALE</b>	<b>3 806,1</b>	<b>2 583,6</b>	<b>6 390</b>	<b>633</b>	<b>158</b>	<b>7 180</b>	<b>7 180</b>	